



Prix des Droits de l'Homme 1988

La Lettre d'information du GAS

Groupe Accueil et Solidarité

L'actualité de l'association, du droit d'asile et des réfugiés

N° 22 - juillet 2011

Prochaine Grande brocante du GAS :
samedi 1 octobre et dimanche 2 octobre au Foyer de Grenelle

17 rue de l'Avre — 75015 PARIS — M° La Motte Picquet Grenelle



Ile-de-France : les pratiques illégales des préfectures violent le droit d'asile:

La région Ile-de-France accueille 44% des demandes d'asile nationales.

Pourtant, l'accès à cette simple demande administrative devient un parcours du combattant.

Sur le banc des accusés : les préfectures d'Ile-de-France, qui s'obstinent à ne pas respecter le droit d'asile alors qu'elles constituent le premier passage obligé pour toute personne sollicitant l'asile en France.

Pour celui qui arrive sur le sol français, demandeur d'asile, la France est la terre des droits de l'Homme. Mais, arrivé à la préfecture, les obstacles sont nombreux et l'accueil est indigne d'un service public de l'Etat :

- **Limitation arbitraire** du nombre de personnes admises par jour pour commencer leurs démarches d'asile en préfecture.
- **Attente interminable** contraignant les demandeurs à dormir et

s'installer devant la préfecture pendant parfois plusieurs jours.

- **Absence d'information** notamment en langue étrangère, même si la loi le prévoit.
- **Complexité grandissante** de la procédure de demande d'asile.

Censé montrer l'exemple, l'Etat s'avère le premier à ne pas respecter les lois de l'asile. Pourquoi ? Pour intimider les « faux » demandeurs. Mais cette situation place les personnes menacées dans leur pays, déjà éprouvées par les obstacles précédents dans des situations administratives, sociales et juridiques encore plus précaires.

Loin de se remettre en question, les préfectures assument leurs pratiques. Le collectif Asile en Ile-de-France a donc lancé une **campagne d'actions judiciaires entre le 7 et 18 mars 2011** en faveur des demandeurs d'asile empêchés d'accéder au guichet « asile » des préfectures de Paris et du Val de Marne (94).

Objectif : faire reconnaître les pratiques illégales des préfectures, déjà dénoncées en 2009. Pendant ces 15 jours, **les tribunaux de Paris et de Melun ont condamné à 29 reprises les préfets de Paris et du Val de Marne pour violation du droit d'asile**. Ils leur ont enjoint de convoquer sans tarder les demandeurs d'asile.



Condamné pour aimer un irrégulier : Quand la gestion des flux migratoires prime :

Mme A a épousé Mr A en août dernier en Suisse. Mme S est naturalisée française et réside en France depuis 30 ans, elle est d'origine turque. Mr A est turc d'origine kurde, il a fui son pays suite à des persécutions. Il a atterri en Suisse, premier pays européen où il a déposé une demande d'asile.

Comme il arrive tous les jours, Mme A et Mr A se sont mariés et souhaitent tout naturellement vivre ensemble.

Mr A pourrait prétendre à un titre de séjour en tant que conjoint de français. Pour ceci, il doit faire une demande de visa auprès du consulat de France à Genève. Premier obstacle: son passeport n'est valable que jusqu'au 1^{er} juin 2011. Or la délivrance d'un tel visa est conditionnée à la possession d'un passeport d'une validité supérieure à 15 mois lors du dépôt de la demande. Cependant il est demandeur d'asile, il ne peut donc pas s'adresser aux autorités de son pays sans risquer pour sa vie. Faute de pouvoir venir légalement, Mr A rejoint son épouse en France.

Arrivé en France, la recherche de régularisation continue. Il fait une demande de titre de séjour mention « vie privée et familiale ». Refus net, car il n'a pas ce fameux visa long séjour.

Il tente de continuer sa demande d'asile en France car la Suisse n'avait toujours pas statué. Logiquement Mr A se retrouve placé sous la procédure dite « Dublin ». En effet, c'est le premier pays européen où on a enregistré sa demande d'asile qui est responsable de cette dernière.

La France va donc demander à la Suisse de le reprendre en charge. Si la Suisse ne répond pas dans un délai de 6 mois, Mr A pourra demander l'asile en France. Après 5 mois d'attente, au 4^{ème} rendez vous à la préfecture Mr A est arrêté au guichet, placé en centre de rétention et renvoyé dès le lendemain matin en Suisse.

Malgré 3 référés liberté, des courriers à la préfecture, des fax au consulat, des accompagnements par le GAS ou par sa femme, personne n'a voulu comprendre la situation et tout simplement affirmer qu'un mari et une femme française par surcroît ont le droit et le devoir de vivre ensemble. Le juge a affirmé que « *compte tenu du caractère très récent du mariage* » il n'y a pas urgence et leur situation n'est « *pas de nature à faire naître un doute sérieux sur la décision du préfet* ».

Tous les recours sont épuisés, le consulat de France en Suisse ne daigne pas nous répondre, Mme S est déprimée, Mr A va mal. Insupportable d'être témoin d'une telle situation. Mr A n'a qu'une solution: revenir en France illégalement, croiser les doigts pour ne pas se faire arrêter et attendre le délai de 6 mois pour être admis sur le territoire.

SOMMAIRE :

1. Actualité du GAS
2. Situation en France et en Europe
3. Page spécial : Révoltes en pays Arabes
4. Actualité des réfugiés dans le monde

Campagne Droit de Regard 2011 lancée par MIGREUROP:

Du 7 au 31 mars 2011 à la demande du réseau Migreurop, des parlementaires nationaux et européens ainsi que des militants associatifs devaient se rendre dans des centres de rétention en Bulgarie, Espagne, Belgique, Allemagne, France, Italie, en Mauritanie, où les institutions européennes financent également ce type d'établissement.

L'enfermement des étrangers est l'une des réponses des États membres de l'Union européenne aux phénomènes migratoires en Europe. La directive retour adoptée en décembre 2008, a commencé à être transposée dans 9 États membres de l'UE et n'assure pas le respect des droits fondamentaux des personnes enfermées (durée maximale de rétention allongée...).

Il y a eu 11 visites effectuées en tout (le GAS en a effectué une dans la zone d'attente d'Orly avec la députée Georges PAU-LANGEVIN (<http://www.migreurop.org/rubrique358.html>)) : en Allemagne à la prison de Billwerder à Hambourg ; en Espagne au CIE d'Aluche à Madrid ; en France aux centres de rétention administrative (CRA) de Coquelles et de Rochembeau à Cayenne (Guyane), au local de rétention administrative (LRA) de Choisy-Le-Roi ; en Italie aux CIE de Via Corelli à Milan, de Pian Del Duca à Lamezia Terme et de Via Mattei à Bologne ; et en Mauritanie au centre de Nouadhibou. D'autres visites étaient envisagées en Bulgarie, Belgique, Grèce et Turquie mais n'ont pas pu avoir lieu.

L'objectif de cette seconde campagne du réseau Migreurop visait à mieux connaître les conditions de vie des personnes enfermées et l'effectivité de leurs droits. En mettant en évidence les effets néfastes et répressifs de la détention des migrants, la conclusion des différentes visites, ne fait que confirmer la nécessité de fermer les lieux d'enfermement.

Une Europe peu engagée face à la situation des réfugiés libyens:

Le 30 mars 2011, Amnesty International a constaté la présence d'environ 6 000 personnes venant pour la plupart d'Afrique du nord, restant bloquées sur l'île de Lampedusa dans des conditions épouvantables. Près de 22 000 étaient passées par l'île les semaines précédentes et avaient été évacuées vers d'autres régions d'Italie. Amnesty International recommande au gouvernement italien de réagir immédiatement à la crise humanitaire résultant de son incapacité à organiser dans les meilleurs délais des transferts réguliers de Lampedusa vers des centres d'accueil en Italie continentale, de suspendre tout projet visant à procéder à des expulsions collectives et de répondre aux besoins les plus pressants de ces personnes. L'organisation demande également que ces personnes puissent accéder à des procédures d'asile équitables et efficaces, ce qui est actuellement impossible par suite du chaos régnant sur l'île.

Au nom de la protection des civils, la guerre en Libye continue et la machine à fabriquer des réfugiés, des sans-papiers, des naufragés se poursuit au rythme de ses bombardements. L'Europe ne peut pas échapper à ses devoirs et faire porter toute la charge de la protection et de l'accueil des migrants et des réfugiés sur des pays à la démocratie neuve et à l'économie fragile. Si l'on considère avec Cecilia Malmström, commissaire européenne en charge des Affaires intérieures, qu'un flux de 25.000 migrants tunisiens n'est pas énorme, comparé aux 800.000 déplacés du conflit libyen, alors pourquoi tant d'agitation autour de nos frontières ? Il y a en Libye, selon le haut commissariat pour les réfugiés (HCR), 24.000 demandeurs d'asile à répartir dans les pays développés. Personne ne se bouscule pour les accueillir : les promesses d'accueil atteignent environ 1000 places. Le Royaume-Uni et la France, parties prenantes du conflit, ne figurent pas sur la liste.

Médecins Sans Frontières (MSF) a publié une lettre ouverte dans treize journaux européens demandant de respecter les droits de tous les civils fuyant le conflit en Libye, en garantissant leur non refoulement des eaux territoriales et du sol européen vers une zone de guerre ; en leur assurant des conditions d'accueil décentes en Europe, tout comme l'accès à la procédure d'asile, quand ils le demandent. L'organisation s'alarme du sort des *boat people* venant de Libye. **Elle demande aux Européens d'assumer leurs responsabilités en portant secours aux victimes civiles d'une guerre déclenchée précisément pour protéger les populations.**

Début avril, les eurodéputés ont appelé les États membres de l'Union européenne à se mettre d'accord sur un plan de réinstallation des demandeurs d'asile, afin de se répartir entre eux la charge que représente l'accueil des nombreux réfugiés qui ont traversé la Méditerranée au cours des dernières semaines. Ils ont souligné que les missions de surveillance déployées par Frontex, l'agence européenne chargée de la gestion des frontières extérieures, ne pouvaient demeurer le seul instrument à la disposition de l'UE pour juguler les flux migratoires.

Les chiffres de l'asile en 2010:

Selon le rapport de l'OFPPA (Office français des réfugiés et apatrides) les demandes d'asile ont augmenté en France pour la troisième année consécutive... Avec une légère baisse de l'octroi du statut. (-0,3%) : 10340 pour 52762 dossiers.

Pour le nombre des demandeurs, la France est en tête des pays européens suivie de l'Allemagne (48800 +25,1%) la Suède (31800 +30%) et la Belgique (19950 +16%).

Les Kosovars sont les premiers demandeurs d'asile devant les Bengladais, les Congolais de RDC, les Russes souvent d'origine tchétchène, et les Sri-lankais.

Les taux d'admission les plus élevés concernent le Mali (74,7%), l'Irak (74,1%), l'Iran (70%), la Somalie (69,2%) et l'Erythrée (56,1%) notamment en raison de la protection accordée aux jeunes filles menacées d'être excisées dans certains de ces pays pourtant réputés 'sûrs'.



Des milliers de réfugiés quittant la Libye et la Tunisie sont arrivés ces dernières semaines à Lampedusa. AP/lapresse

Deux nouveaux pays sûrs aux yeux de l'OFPPA:

Le conseil d'administration de l'OFPPA a rajouté le 11 mars 2011 deux pays à la liste des pays d'origine « sûrs » : l'Albanie et le Kosovo (plus de 3000 demandes d'asile en France en 2009 et 2010). Les conséquences pour les ressortissants de ces pays sont lourdes, c'est pourquoi « Forum réfugiés » se réserve la possibilité de saisir encore une fois le conseil d'Etat.

AIDEZ-NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !

Adressez vos dons à :

Groupe Accueil et Solidarité,

17 place Maurice Thorez,
94800 VILLEJUIF

Merci pour votre soutien

Les réfugiés de Libye à la dérive :

Le 25 mai 2011, la Cimade et le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) ont publié le rapport de la mission conjointe menée en Tunisie du 27 mars au 6 avril 2011, intitulé « *Défis aux frontières de la Tunisie* ». Geneviève Jacques, membre du comité de parrainage du GAS a participé à cette mission.

En effet, « depuis le début de l'insurrection libyenne, près de 780.000 personnes ont fui les violences en Libye pour se réfugier dans les pays voisins. La Tunisie, en pleine transition démocratique, a ouvert ses frontières et a accueilli à elle seule plus de 380.000 personnes jusqu'au 12 mai, et les chiffres de ces arrivées ne cessent d'augmenter.

Plus de 90.000 personnes ont pu être rapatriées vers leur pays d'origine par la cellule d'évacuation mise en place par l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), des milliers d'autres directement par leurs gouvernements. Mais les arrivées se poursuivent et concernent aussi depuis plusieurs semaines des dizaines de milliers de Libyens, dont un grand nombre de familles. Au plus fort de la crise, la Tunisie a accueilli jusqu'à 15 000 réfugiés par jour. Les frontières restent ouvertes et la population tunisienne fait preuve d'une fantastique solidarité, unanimement félicitée par les acteurs humanitaires présents sur le terrain.

Parallèlement, les Etats membres de l'Union européenne n'ont accueilli, entre l'Italie et Malte, que 1,5% des exilés de Libye.

Par ailleurs, les Etats européens, qui ont tout d'abord félicité l'avènement d'un régime démocratique en Tunisie, s'indignent depuis plusieurs semaines d'une soi-disant invasion avec l'arrivée sur la petite île italienne de Lampedusa d'environ 25 000 Tunisiens depuis le début de l'année.

Les déclarations des responsables européens sur la nécessité de trouver des solutions se sont succédées, mais celles-ci semblent se résumer uniquement à une collaboration tunisienne pour empêcher de nouveaux départs et pour réadmettre les Tunisiens déjà arrivés en Europe: propos décalés, d'une indécence effarante face à la crise humanitaire à laquelle est confrontée la Tunisie à sa frontière libyenne et aux défis de la révolution.

Alors que de plus en plus de personnes fuient les combats en Libye, l'Europe devrait déjà avoir mis en place des dispositifs de protection spécifiques pour les personnes ayant besoin de protection internationale. Or, le seul souci des dirigeants européens est de limiter les arrivées sur le territoire européen, même si ces mesures portent atteinte aux principes internationaux de la protection des réfugiés, à l'obligation morale de solidarité et risquent de mettre en péril la construction de la démocratie en Tunisie. »

Le rapport de la mission décrit la situation dans les camps de Choucha et de Ras Jedir, l'insuffisance des fonds et des moyens matériels. Il explique d'autre part les raisons des départs des Tunisiens eux-mêmes vers l'Europe et l'indécence de la réaction européenne se refusant à les accueillir. La mission s'indigne de l'obstination européenne pour des politiques migratoires inefficaces et attentatoires aux droits de l'Homme, l'objectif de l'Europe étant de fermer ses frontières.

Le rapport se conclut par des recommandations, en voici quelques unes :

- Mettre fin immédiatement à toute pression et tout chantage sur la Tunisie relatifs aux questions migratoires
- Déclarer un moratoire immédiat sur les renvois de Tunisien(e)s en Tunisie
- Accorder l'admission exceptionnelle au séjour des Tunisiens déjà arrivés en France et en Italie
- Garantir l'accès au territoire européen aux personnes en quête de protection et s'abstenir de toute mesure ou accord qui pourrait l'entraver
- Mettre en œuvre le dispositif européen de protection temporaire prévu par la directive du 20 juillet 2011 à celles et ceux qui peuvent s'en prévaloir
- Accueillir, dans les plus brefs délais, toute personne présente à la frontière tuniso-libyenne en quête de protection, notamment les réfugiés dans le cadre de la réinstallation
- Lancer une refonte totale et profonde des relations entre l'Union européenne et les pays tiers se basant sur des principes d'égalité, de transparence et de respect des droits de l'Homme. Concernant les questions migratoires, l'Union européenne doit de toute urgence revoir ses méthodes d'actions et de coopération et en particulier : Mettre fin à toute négociation incluant un conditionnement de l'aide au développement à la signature d'accords sur la lutte contre l'immigration clandestine et la réadmission
- Mettre fin à toutes les mesures et dispositifs tels que l'Agence Frontex portant atteinte au droit de quitter tout pays, y compris le sien, et aux principes de protection des réfugiés.

http://infos.lacimade.org/Media/docdivers/Rapport_mission_Tunisie_DEF.pdf

Le cauchemar du camp de Choucha:

À une centaine de kilomètres de Djerba, en Tunisie, le camp de Choucha abrite 18 000 réfugiés qui ont fui les violences en Libye. Les ressortissants des pays arabes ont pu rentrer chez eux. Mais il reste quantité de Bangladais, Nigériens, Ghanéens, Somaliens qui travaillaient à la construction d'immeubles et de routes en Libye.

Pour eux, le retour au pays s'avère beaucoup plus compliqué. C'est à la mi-février que les premiers réfugiés sont arrivés. Une vague énorme, jusqu'à trente mille par jour. Des milliers de tentes blanches ont surgi sur cette dune plantée de rares eucalyptus, à neuf kilomètres de la frontière, toutes au sigle du Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies. Les chances de partir varient selon les pays d'origine. Importantes pour les Bangladais, beaucoup moins pour les Africains.

Selon le HCR, près de 2 000 personnes sont emmenées par bus de Choucha à l'aéroport de Djerba chaque jour. Mais le camp accueille tous les jours entre 1 500 et 2 500 travailleurs immigrés et réfugiés nouveaux, surtout des hommes seuls entre 20 et 40 ans. Le 7 mars, 90 femmes et 70 enfants avaient été enregistrés, dont des Somaliens, des Erythréens et des Palestiniens qui avaient un statut de réfugié en Libye. Ils auront souvent tout perdu lors du passage de la frontière victimes de soldats ou de policiers à la solde de Khadafi.



Ghanéen attendant le bus vers Djerba au camp de Choucha | © AFP

**LE GAS
RECHERCHE
DES BENEVOLES:**

Aidez-nous à :

♣ Tenir les permanences d'accueil (mardi et jeudi)

♣ les accompagner dans leur demande d'asile (aide au récit)

♣ leur fournir des objets de première nécessité (samedi matin)

♣ Participer et préparer les brocantes

♣ Faire vivre le garde-meuble (bricolage, tri...)

Et tout autre bonne volonté est la bienvenue!!!!

**Le GAS ferme pour le mois d'août.
BONNES VACANCES**

Des réfugiés ivoiriens au Ghana :

Fuyant une réalité jugée catastrophique, les Ivoiriens réfugiés au Ghana découvrent des conditions de vie difficiles et la tentation d'un retour taraude les esprits. Pour la plupart d'entre eux la première étape est le camp de transit d'Eludo aménagé par l'Office international de l'immigration (OIM) où ils ne restent pas. Après identification ils sont envoyés ailleurs c'est à dire à une cinquantaine de kilomètres de là à Ampain.

C'est l'un des plus grand camps de réfugiés du Ghana qui accueille actuellement 11000 Libériens et environ 7000 personnes venues de Côte d'Ivoire. Chaque jour un véhicule de 70 personnes convoie à deux reprises des Ivoiriens en provenance d'Elubo Ce sont principalement des familles qui y sont accueillies sous des tentes. La ration alimentaire leur semble insuffisante et l'approvisionnement en eau est à un kilomètre. Le camp est ouvert même si chacun doit être rentré à 18 heures... La journée, les femmes vont au village et les enfants à l'école .

La vie s'organise à l'intérieur : on se réunit pour échanger, pour prier, pour parler de la Côte d'Ivoire surtout.. « Ici nous n'avons pas la télé regrette-t-on... Si la paix est revenue à Abidjan, nous n'avons qu'un seul désir : rentrer chez nous. »



Les camps de réfugiés syriens se multiplient à la frontière turque / Photo AHP

SYRIE : des centaines de réfugiés franchissent la frontière turque pour fuir l'armée :

Des centaines de déplacés syriens massés à la frontière turque depuis plusieurs jours ont pénétré jeudi en Turquie pour fuir l'armée syrienne arrivée à quelques centaines de mètres de leurs camps de fortune.



Des réfugiés syriens, dans le camp de Boynuegin, dans la province turque de Hatay. | Photo Osman Orsal / Reuters

L'armée syrienne appuyée par des chars est intervenue jeudi dans le village de Khirbet Al-Joz, situé tout près de la frontière syro-turque, selon un militant des droits de l'homme sur place. Du côté turc, des témoins ont affirmé avoir vu des chars et des soldats syriens arriver aux abords de la frontière. Ils étaient entourés par des véhicules de la gendarmerie turque et des minibus, vraisemblablement convoqués pour organiser leur transfert vers l'un des cinq camps de réfugiés syriens érigés par le Croissant-Rouge turc dans la province de Hatay (sud de la Turquie), qui accueillent déjà 10.200 Syriens.

Des réfugiés syriens passent la frontière:

Quelque 1.400 Syriens ont traversé la frontière avec le Liban en une semaine pour fuir les "bombardements" dans la ville de Tall Kalakh dans l'ouest, a indiqué aujourd'hui le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

"Les autorités locales estiment qu'au total environ 4.000 Syriens sont passés au Liban récemment", a expliqué un porte-parole du HCR, Andrej Mahecic, lors d'un point de presse.

La ville sunnite frontalière de Tall Kalakh est encerclée par l'armée syrienne depuis des jours, provoquant des départs en masse de Syriens fuyant notamment au Liban. La plupart d'entre eux sont "des femmes et des enfants" qui ont quitté leur pays pour fuir, ce qu'ils qualifient "de bombardements militaires intenses sur la ville de Tall Kalakh et ses environs", indique le HCR. Ils sont partis sans rien et ont besoin de nourriture, d'abris et d'assistance médicale, a-t-il précisé.

Le HCR a salué les annonces faites par les autorités libanaises montrant leur volonté de gérer au mieux le sort de ces réfugiés dont nombre ont été accueillis par des familles ou ont trouvé des abris.

Selon un militant des droits de l'homme, au moins dix habitants ont été tués dimanche par les forces de sécurité qui bombardaient indistinctement quatre quartiers de la ville.

Un représentant de la Croix-Rouge turque a déclaré aux journalistes que 600 Syriens avaient franchi la frontière jeudi matin. "Ils courent dans un état de panique. Ils ont vu ce qui était arrivé à leurs villages", a dit un réfugié de la région de Djisir al Choghour qui s'est présenté sous le nom de Maan.

Selon des groupes de défense des droits de l'homme, les forces de sécurité ont tué plus de 130 civils et en ont arrêté 2.000 au cours d'une offensive au sud-ouest d'Alep. Quelque 1.300 civils ont été tués selon eux en Syrie depuis la mi-mars.

A la frontière, des soldats turcs portaient des casques pour la première fois depuis leur déploiement au début du mois.

Le Haut Commissariat de l'Onu pour les réfugiés (HCR) estime qu'entre 500 et 1.500 personnes ont franchi chaque jour la frontière syro-turque (840 km) depuis le 7 juin.

LETTRE D'INFORMATION :

**Rédaction et réalisation : Groupe Accueil et Solidarité
17 place Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF - 01 42 11 07 95
Site : www.gas.asso.fr - Email : contact@gas.asso.fr**